



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 15 novembre 2019 à 14h00
Salle des Sources à Malestroit (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 15 novembre 2019 à 14h00** salle des Sources à Malestroit (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Pouvoirs :

Monsieur Bernard LEBEAU donne pouvoir à Madame Solène MICHENOT

Monsieur Bernard PIEDVACHE donne pouvoir à David MOIZAN

Excusés :

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan
Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

Assistaient également :

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Anthony JUBIN, Redon agglomération
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-
Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

*

* *

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 15 novembre 2019 à 14h00
Salle des Sources à Malestroit (56)**

6 – Indemnités des élus et frais kilométriques

Indemnités des élus

La loi NOTRe a supprimé les indemnités des Présidents et Vice-Présidents de Syndicat Mixte dont le périmètre est inférieur à celui d'un EPCI. La loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 *visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes* a rendu possible pour un Syndicat Mixte Ouvert (dit restreint) comme l'EPTB Vilaine (Régions et Départements ne sont pas pris en compte).

Si le Comité Syndical prenait la décision, la rémunération serait liée au classement démographique de l'Etablissement qui conviendrait de confirmer ou d'augmenter.

Cela s'appliquerait au calcul des indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents.

Le dossier a été vu au Bureau lors de sa réunion du 16 octobre. Compte tenu de l'ancien classement démographique et de l'évolution de l'Etablissement, il est au proposé au Comité Syndical de retenir une population comprise entre 100 000 à 199 000 hab. Les indemnités seraient en conséquence de l'ordre de 780 €/mois pour le Président et 380 €/mois pour chaque vice-président.

Il serait alors nécessaire de faire la demande à la préfecture de revoir le classement administratif.

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des 751 voix sur 751, la mise en place des indemnités aux élus suivant le classement démographique

Pour extrait conforme,

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT

Frais kilométriques

Les remboursements sont prévus dans le règlement intérieur sont possibles pour les commissions ou réunions de collège organisés par l'EPTB alors que les déplacements pour venir en comité syndical ne le sont pas. Cette pratique est courante dans les Syndicats Mixtes mais la loi n'interdit pas la prise en charge par L'EPTB.

Suites aux premières réunions du Comité Syndical, des questions ont été posées sur le remboursement des frais kilométriques par les délégués des membres de l'EPTB Vilaine. Si les élus

le souhaitent, le remboursement devra être cadré par une délibération prenant en compte les situations limitant cette possibilité (pouvant amener des difficultés de gestion).

Par ailleurs et conformément au CGCT les dispositions réglementaires relatives au remboursement de frais des élus locaux, les membres de l'assemblée délibérante chargés de mandats spéciaux peuvent également prétendre, sur justificatifs, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement les dépenses de repas et de nuitée ainsi qu'au remboursement des frais de transport engagés, et ce dans les mêmes conditions que celles prévues pour les agents l'EPTB.

Lors de la réunion du Bureau du 16 octobre, il a été décidé de soumettre à ce Comité Syndical de prendre une décision de portée générale afin de pouvoir procéder aux remboursements de frais. Les futurs élus vont devoir s'investir dans l'EPTB déjà en tant par choix mais aussi en moyens de transport et autres frais de déplacements. Il est impératif de les indemniser pour avoir cette dynamique. C'est un facilitateur de présence aux réunions et de la dynamique souhaitée pour le Comité syndical.

Le règlement intérieur limite actuellement le remboursement aux réunions internes (Bureau, commissions, réunions...). Le Comité Syndical devra le modifier pour que les frais de mission puissent être remboursés lors de toutes les réunions de l'EPTB à tous les délégués du Syndicat, et ce dans les mêmes conditions que celles prévues pour les agents de l'EPTB.

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des 751 voix sur 751, le remboursements des frais kilométriques y compris pour les déplacements des réunions du Comité syndical, cette approbation entrainera une modification du règlement intérieur.

Pour extrait conforme,

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT